

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2010

Compte rendu et commentaires du groupe des élus Agir

A l'occasion de la présentation du compte rendu du conseil municipal du 25 Mars nous sommes informés qu'une délibération urgente concernant les réparations du plancher de la salle polyvalente a été ajoutée et ce, dans le but d'obtenir un financement providentiel de dernière minute !!! Rappelons que ce genre de pratique, qui tend à se renouveler bien que hors la loi, ne semble pas émouvoir la majorité

Ouverture de l'ordre du jour.

Demande de procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour les terrains des Sétérées

En 1989, pour une zone d'activité, une DUP avait été déclenchée, suivie d'une procédure d'expropriation. La destination de cette zone a changé ; elle serait dévolue à une maison de retraite pour personnes âgées dépendantes et atteintes d'Alzheimer (EHPAD), une maison d'enfants avec une partie cure thermale et une partie soins de l'obésité, un centre de formation pour de jeunes sportifs (basket). Nous devons donc revoir la déclaration de DUP.

Pour notre part ceci a amené plusieurs questions :

- Pourquoi la maison d'enfants est maintenant dans la zone de DUP alors que cette parcelle n'était pas précédemment concernée ?
« Parce qu'elle doit normalement s'intégrer » fut la réponse de Mr Grosjean.
- Pourquoi sommes-nous si précis dans le descriptif des équipements, ceci peut nous entraîner de nouveau dans une modification de la DUP ?
« La préfecture nous demande d'être précis » répondit Mr le Maire.
- La partie soins de l'obésité est entre les mains de l'ARS (Agence Régionale de Santé) dont nous attendons la réponse pour juillet. Ne pourrait-on pas envisager d'ores et déjà une autre destination (soins des traumatismes du sport chez les jeunes, par exemple) pour éviter de perdre du temps en cas de réponse négative ?

Notre observation : l'enjeu est de taille, une réponse négative de la part de l'ARS compromet la pérennité de la maison d'enfants avec les conséquences non négligeables sur l'activité de la station thermale (perte de 20%). En outre, Brides les Bains est à deux pas et spécialisé dans les problèmes d'obésité, nous sommes en droit d'émettre des interrogations sur ces projets.

Selon les habitudes en vigueur dans ces séances, nos raisonnements seront tournés en dérision ; aussi pour conclure Jean-Yves Jacquier proposera de croiser les doigts.

Notre interrogation n'avait pas pour but de s'opposer au projet que l'on pense fondé et intéressant. Le projet "obésité" date déjà de 2008 au moins, il a été étudié avec les CHU et CH de Grenoble et Chambéry pour répondre à un besoin non satisfait sur le territoire sous la forme d'un SSR pédiatrique. La station thermale de Brides n'a pas d'orientation pédiatrique ni d'hébergement adapté ; d'autre part, cette orientation est compatible avec la MECS au plan des équipements et personnel de soins ; il en serait tout autrement avec un SSR post-traumatique. Néanmoins, faut-il s'interdire toute réflexion sur les orientations et ne pas chercher d'alternatives pour le cas où la demande n'aboutirait pas ? Notons que ces projets sont aussi ceux d'acteurs du secteur privé.

Pour les autres sujets à l'ordre du jour à savoir: Médiathèque, Personnel Territorial Concours photos, Agrandissement de la mairie, Tarifs du camping municipal (propositions de nouvelles prestations de service) nous ne rajouterons aucun commentaire (voir le compte rendu officiel)

En **questions diverses** Mr le Maire nous informe de l'installation sur la zone des Drouilles d'une clinique psychiatrique de 10 000 m² à côté du Médipôle, à l'emplacement du hangar de Mr Ortolland. Il ajoute que cette décision a été prise sans concertation avec la mairie de Challes.

Nous serons informés aussi de la baisse d'activité du casino : inquiétante en février car elle était de 6,94%, elle n'est plus que de 3,38% en avril. Ceci représenterait 11 000 euros de manque à gagner cette année pour la commune.

Nous faisons remarquer que plusieurs facteurs se conjuguent : la baisse des rentrées fiscales liées à l'activité du casino, le gel des dotations de l'état pour 3 ans au moins aux collectivités locales. Ceci nous conforte dans notre demande de plus de réunions pour la commission des finance pour une analyse du budget plus prospective.

A cette occasion, nous demandons qu'en commission soient examinés les tarifs de la cantine afin que les familles disposent de l'information avant les congés d'été ; nous ne voudrions pas que la situation de l'année passée se renouvelle à nouveau.

Enfin, intéressés par des formations organisées par la Fédération des Maires de Savoie nous comptons nous rendre à la formation réalisée le 27 mai à Moutiers sur le thème : « le PLU et ses nouveaux enjeux ». Nous invitons les élus de la majorité intéressés à nous rejoindre pour le transport. Nous demanderons le remboursement

des frais de déplacement ainsi que la loi et la jurisprudence le prévoient. Le maire fait alors savoir son désaccord et son opposition à notre demande.

Commentaire : rappelons que nous ne disposons pas d'indemnité de conseiller (comme cela se pratique dans d'autres communes) et encore moins de celles de maire ou d'adjoint.